

M. Allison: Très, très petit. Dans très peu de cas, il forment une part considérable. Dans la plupart des successions, les bijoux, les tableaux et les effets mobiliers forment une part infime de la succession totale.

Le président: Ce renseignement devrait être fournie dans les dossiers de toutes les personnes décédées. Il y aurait aussi des estimations effectuées par les autorités provinciales.

M. Allison: C'est exact.

Le président: Aimeriez-vous ajouter quelque chose au sujet des plus-values?

M. Allison: J'aimerais souligner l'importance du problème dont M. Brown a parlé assez brièvement: les difficultés que devront affronter les fiduciaires du fait des propositions d'imposition des plus-values en tant que revenu. Nous traitons et nous nous fondons sur des documents qui ont été rédigés avant la proposition et qui ne peuvent être modifiées ou ne peuvent l'être que très difficilement. La proposition d'imposer les plus-values à titre de revenus, alors que vous, fiduciaires, vous occupez de deux personnes différentes, présentera sûrement certaines difficultés et des privations éventuelles.

Le président: Vous vouliez passer à un autre sujet, sénateur Molson?

Le sénateur Molson: J'aimerais passer à la page 11, monsieur le président, si vous le permettez. Elle traite du sujet que le comité a souvent discuté, et c'est l'augmentation prévue des exemptions personnelles dans le Livre Blanc. Je remarque que les sociétés de fiducie recommandent que l'allègement de l'impôt sur le revenu soit obtenu par des changements de barèmes. Je me demande s'ils peuvent développer cette idée. Je puis dire que nous avons parlé en d'autres temps de dégrèvements, en accord avec vous, sans porter l'exemption jusqu'aux tranches supérieures.

M. Allison: Je pense que cette remarque portait sur le fait d'enlever du rôle quelques 750,000 contribuables, ce qui coûterait près de \$35 million, selon les statistiques. Ils ont effectué une augmentation général des exemptions et les ont appliquées au sommet comme à la base. Je crois que le coût en est de \$1 milliard environ. Il a fallu toutes sortes de jongleries dans les barèmes pour récupérer ce milliard. Il devrait y avoir un moyen plus simple d'enlever 750,000 contribuables du rôle, qu'une augmentation générale des exemptions. On peut y arriver par un changement du barème afin de ne pas faire payer d'impôt au dessous d'un certain taux. On peut y arriver par des dégrèvements.

Nous n'avons pas développé une recommandation quelconque à ce sujet, mais je pense qu'il en existe beaucoup.

Le président: Le moyen le plus simple serait de déclarer que \$2,800 est un revenu non-imposable. Alors certains conseillers de ministère ont été horrifiés, lorsque au cours d'une des premières séances j'ai suggéré qu'il n'y avait pas de besoin, ni d'obligation, ni de principes moraux qui empêchent d'étendre les exemptions à des personnes des tranches supérieures. J'ai dit que j'étais certain que si vous les consultiez, ils diraient de diminuer les taux, et de renoncer à augmenter l'exemption. Vous voyez la réponse.

Si vous lisez la contre-attaque en seconde page de *Week-end* qui est joint au *Star* de Montréal, et au *Telegramm*, M. Benson accorde son attention à un autre groupe. C'est le groupe dont le revenu atteint jusqu'à près de \$9,000 à qui l'augmentation de l'exemption donne un taux d'imposition légèrement inférieur. Même si vous le permettiez dans ce domaine, et n'augmentiez pas les exemptions pour les autres tranches supérieures, vous auriez un taux d'imposition inférieur.

La suggestion que j'ai faite hier au sujet de \$40 millions était de baisser votre taux élevé d'impôt de 82 p. 100 à 50 p. 100, soit près de \$40 millions. Tout ce que vous devriez faire, c'est augmenter les 50 p. 100 à 55 p. 100, et vous récupéreriez au moins \$35 millions. Présumer simplement que, parce que vous donnez à l'un vous devez le donner à tous, et provoquer une perte de recettes fiscales de \$1 milliard c'est faire preuve de cécité volontaire.

M. Allison: J'en conviendrais.

Le sénateur Molson: Une autre suggestion a été avancée selon laquelle la différence d'imposition des contribuables célibataires et mariés était très salubre. Je crois que c'était en raison des différences entre les taux de ce pays et des États-Unis en particulier, mais aussi d'autres pays. Avez-vous des commentaires à ce sujet?

M. Harrington: Je ne pense pas que nous en ayons.

Le sénateur Beaubien: Les taux d'imposition des célibataires sont à peu près semblables au Canada et aux États-Unis, mais les taux d'imposition des personnes mariées sont très différents.

Le président: Y a-t-il quelque remarque?

M. Allison: Non.